

Les dates de paiement

A quelle date sera payée ma pension ?

Votre pension est payée mensuellement par virement. En fin de mois, votre compte est crédité du montant de la pension correspondant au mois en cours.

Les délais de créditement sont variables d'un établissement bancaire à l'autre.

Si vous résidez à l'étranger, ces dates de valeur sont augmentées du délai de traitement variable selon votre pays de résidence et les modalités de virement.

Pour toute information sur les prélèvements sociaux (csg) opérés sur votre pension, consultez la rubrique en bas de cette page.

Calendrier 2025 des règlements de votre pension de retraite France métropolitaine, départements et collectivités d'Outre-Mer

Mois	Date de valeur (virement sur le compte bancaire)
Janvier	30
Février	27
Mars	28
Avril	29
Mai	29
Juin	27
Juillet	30
Août	28
Septembre	29
Octobre	30
Novembre	27
Décembre	23

Pour plus d'informations

- [Les prélèvements sociaux et les exonérations](#)
- [Je souhaite obtenir une attestation fiscale](#)